



LES TOPS DU SPORT 2010

DOSSIER DE CANDIDATURE



➔ Le Top du sport de l'engagement



Les Tops du sport 2010

Top du sport de l'engagement

Le Conseil général de Loir-et-Cher, en partenariat avec le Comité départemental olympique et sportif et Plus FM, organise la première édition des Tops du sport en Loir-et-Cher.

Cette opération a pour objectif de mettre à l'honneur des clubs et des sportifs du département en valorisant des résultats ou des actions exemplaires ayant marqué l'année 2010. Elle a également pour finalité de rassembler le mouvement sportif autour d'un événement créé spécialement à son intention.

Attention : un résultat ou une action ne peuvent être présentés que dans une seule catégorie.

Qu'est-ce que le Top du sport de l'engagement ?

Le Loir-et-Cher compte 588 associations sportives agréées « jeunesse et sport » au 30 avril 2010.

La vie et le fonctionnement de ces associations reposent sur les acteurs suivants : dirigeants, éducateurs, arbitres et bénévoles qui agissent tout au long de la saison sportive. Ils ont un rôle de coordination, de direction, de proposition, d'encadrement des activités, de gestion (administrative et comptable) et d'organisation de manifestations. Ils ont aussi un rôle de formation auprès des jeunes et leur transmettent des valeurs telles que l'effort, le respect de l'adversaire et de l'arbitre et l'esprit d'équipe. Grâce à leur implication et à leur savoir-faire innovant, ils permettent l'essor et le rayonnement de leur association sportive dans le Département.

Leur action peut s'exercer à titre gracieux dans le cadre d'une activité bénévole ou contre rémunération dans le cadre des missions de l'association (missions de direction et de management, entraînement d'une équipe, encadrement d'activités physiques...).

Le Top du sport de l'engagement récompense un membre d'une association sportive qui a contribué, par sa forte implication, son dévouement ou par ses idées particulièrement novatrices, au développement de sa structure ou de sa discipline.

Comment le lauréat est-il désigné ?

Un jury sélectionnera le lauréat sur la base des informations fournies dans le présent dossier de candidature ou d'informations complémentaires qui seront éventuellement demandées au candidat.

Qui compose le jury ?

Le Conseil général de Loir-et-Cher, le Comité départemental olympique et sportif de Loir-et-Cher, des journalistes sportifs de Plus FM et de *la Nouvelle République* et un ancien sportif de haut niveau.

Si nécessaire, toute autre personne qualifiée pourra être associée au jury.

Quels sont les critères de sélection ?

- l'implication d'un membre ou le caractère novateur de ses idées au sein d'une association sportive,
- l'impact sur la vie de l'association sportive (nombre d'adhérents, organisation de manifestations...).

Retournez ce dossier de candidature que vous pouvez compléter par une feuille format 21 x 29,7 cm dactylographiée uniquement au recto et dûment datée et signée par le signataire du présent dossier de candidature **avant le 4 octobre 2010 à l'adresse suivante :**

Conseil général de Loir-et-Cher
Service sport et activités de nature
Hôtel du Département - Place de la République
41020 Blois Cedex

Le lauréat bénéficiera :

- de la communication mise en œuvre à l'occasion des Tops du sport (presse et radio, clip vidéo),
- d'un soutien du Conseil général de Loir-et-Cher pour une action contribuant à la reconnaissance de la personne primée (insertion publicitaire dans un magazine, un guide spécialisé ou sur le Web).

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

Alice Pouteau
Service sport et activités de nature
Conseil général de Loir-et-Cher
Tél. 02 54 58 42 53
Courriel : alice.pouteau@cg41.fr

Le candidat :

La personne à récompenser doit être proposée par l'association sportive, seule habilitée à faire acte de candidature.

● Raison sociale : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

● Responsable :

Nom : _____ Prénom : _____

Courriel : _____

Tél : _____ Fax : _____



